

Abymes, jeudi 7 janvier 2021

## CGSS : Le point sur la situation de Myriam CHOLLET

**Depuis plusieurs semaines, des informations de natures diverses relatives à la situation de Madame Myriam CHOLLET ont été diffusées via différents médias (réseaux sociaux, presse, radio).**

**La CGSS en tant qu'employeur souhaite préciser, voire rectifier ces éléments afin que la population guadeloupéenne soit informée de la réalité des faits.**

Mme Myriam CHOLLET, cadre au sein de la CGSS a été mise à la disposition du GIP RASPEG dans le cadre d'une convention signée entre la CGSS, le GIP et elle-même depuis plusieurs années. Cette convention, prévoyait une fin de mise à disposition au 31 décembre 2020.

Depuis le moins de mai 2020, un contact a été pris avec Mme Myriam CHOLLET pour envisager la suite à donner à sa situation, le dispositif de mise à disposition ne pouvant être maintenu du fait de l'insécurité juridique qu'il comportait. Cela a d'ailleurs été souligné par l'audit mené au sein du GIP RASPEG.

Aussi, le choix a toujours été laissé à Mme Myriam CHOLLET soit continuer à assurer ses missions au sein du GIP RASPEG, soit de réintégrer la CGSS dans le cadre d'une promotion. En effet, cette dernière proposition tenait compte de son parcours professionnel au sein de l'Institution Sécurité sociale, et reconnaissait l'expérience acquise au sein du GIP RASPEG. Elle était par ailleurs en cohérence avec un de nos projets phare de 2021 en matière de santé publique, celui-ci impliquant dans des délais imminents la mobilisation des compétences et d'expertise sur ce domaine. Ces deux propositions ont par ailleurs été formalisées par courrier.

Suite aux derniers échanges qui se sont tenus entre la CGSS et Mme Myriam CHOLLET, celle-ci a indiqué son souhait de poursuivre sa mission au sein du GIP RASPEG, dans le cadre d'un congé sans solde, ce qui lui permettra de conserver son statut au sein de la CGSS.

**La CGSS  
Guadeloupe,  
bouclier de  
SOLIDARITÉ régional**

Au service des Guadeloupéens depuis 73 ans, la CGSS est un organisme de droit privé. Elle mène sa mission de service public sur deux fronts : le régime général (salariés et travailleurs indépendants) et le régime agricole (exploitants agricoles et leurs ayants droit). Son périmètre d'intervention englobe les domaines suivants : l'Assurance Maladie, l'Assurance Retraite, les Risques Professionnels, la protection sociale agricole, le recouvrement. Elle assure, pour les travailleurs et leur famille, un rôle capital de rempart face aux risques sociaux.

Dotée de l'expertise de près d'un millier d'agents, la CGSS fait de la qualité de service son cheval de bataille. L'offre de services en ligne participe à l'optimisation de l'accompagnement de ses publics : assurés, entreprises, institutionnels, professionnels de santé, retraités. Un processus d'adaptation en continu au service de la population. Elle demeure un acteur stratégique et territorial majeur, qui accompagne l'assuré tout au long de sa vie.